



SÉANCE DU 7 JUILLET 2011



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2011 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 7 juillet 2011, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. COGNÉRAS a été désignée en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MANIGAUD, M. CHARLES, M. DESTRUHAUT, adjoints, M. LANFRANCA, Mme DELIAS, Mme GASTALDIN, M. FORST, M. ALMOSTER, M. REILHAC, Mme LAURIÈRE, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à M. SOUFFRON, M. EBENSTEIN, M. BOURDEAU, M. RODET, Mme YILDIRIM, M. DAULIAC, M. MOWENDABEKA, M. DANIEL, M. BOULESTEIX.

Mme LABARDE, absente excusée, n'avait pas donné pouvoir.

Mme GENTIL a quitté la séance à partir du dossier n°5 (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Avis de la commune de Limoges) et a donné pouvoir à M. GEUTIER.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au décès de M Jean-Jacques BELEZY, conseiller municipal de la liste « Limoges Démocrate », et conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, M. Philip GAFFET est désormais membre du Conseil municipal.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2010

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été établi pour l'exercice 2010 et présenté à la commission consultative des services publics locaux le 22 juin 2010.

Ce document décrit la nature des services assurés et précise à ce titre que, suite au transfert de la compétence assainissement collectif, effectif depuis le 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole assure en régie la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration sur Limoges. L'assainissement non collectif est également géré par Limoges Métropole dont les services contrôlent les installations neuves depuis 2003 et vérifient, depuis 2006, le bon fonctionnement des 782 installations recensées pour la Ville de Limoges.

Ce rapport contient également diverses données concernant le prix total de l'eau potable et de l'assainissement collectif, son évolution ainsi que sa comparaison avec d'autres villes de même importance. Il présente, par ailleurs, divers indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement concernant l'année 2010.

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2011 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2011

La première décision modificative de l'exercice 2011 soumise à l'approbation du Conseil municipal reprend les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser de 2010 et prévoit des dotations nouvelles. Le besoin de financement de ces dernières est de 2.106.670 €, soit un réajustement de + 0,95 % par rapport aux opérations réelles du Budget Primitif.

Par délibération en date du 30 mai 2011, le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2010 :

- au besoin de financement de l'investissement : 3.860.685,36 €,
 - à la constitution d'une réserve complémentaire : 7.358.188,81 €,
- et de conserver le solde à la section de fonctionnement pour 4.000.000 €.

L'équilibre des crédits nouveaux de cette décision modificative est entièrement assuré par la reprise du résultat ainsi ventilé. Le reliquat non utilisé est constitué :

- en « provisions » de 9.584.598,81 €, pour répondre à des besoins de crédits ultérieurs et opérer une réduction de l'emprunt d'équilibre en fin d'exercice,
- en autofinancement pour 2.873.785 € supplémentaires, ce qui porte celui-ci à 10.580.763 €.

Les dotations les plus significatives inscrites à cette décision modificative concernent :

- l'aménagement du centre bourg de Landouge, la réfection du parking Fabre d'Eglantine à Beaubreuil, des dispositifs pour empêcher les stationnements illicites : 1.160.000 €,
- l'installation ou l'adaptation de logiciels et le remplacement d'équipements informatiques pour les écoles : 185.800 €,
- des dépenses d'administration générale : communication, publicité, promotion touristique : 144.000 €,
- la participation à la création de la fondation universitaire UNILIM : 140.000 €,
- des interventions sur les équipements de la patinoire et de la piste d'athlétisme de Beublauc : 126.000 €,
- en recettes, la participation de l'Etat au fonctionnement de la régie tenue par la Police municipale, destinée à l'encaissement des amendes pour infractions au Code de la route : 151.950 €.

Le Conseil municipal adopte, par chapitres, la décision modificative qui lui est proposée.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Camille GEUTIER
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Marie-Pierre BERRY
Mme Sarah GENTIL
M. Léonard GOURINAT
Mme Nadine RIVET
M. Daniel CLÉREMBAUX
Mme Aurélie LAURIÈRE
M. Philip GAFFET

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 1ER AVRIL 2011

Chaque nouvelle étape de transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole ainsi que tout évènement financier significatif doivent donner lieu à une évaluation validée dans un rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Limoges Métropole (CLETC). Cette évaluation conduit à déterminer le volume des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ou de recettes, transférées par les collectivités à Limoges Métropole et à revoir en conséquence le montant de l'attribution de compensation leur revenant.

La CLETC s'est réunie le 1^{er} avril 2011. Son rapport concerne l'incidence de l'adhésion de la commune de Verneuil sur Vienne à Limoges Métropole à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'évaluation réalisée dans ce cadre, en cohérence avec la méthode mise en œuvre pour les communes fondatrices de Limoges Métropole, en vue d'établir une attribution de compensation garantissant l'égalité de traitement de Verneuil sur Vienne, prend en compte les charges transférées à la Communauté d'agglomération, la neutralisation dégressive des investissements et un flux dégressif de dette récupérable sur 20 ans. Un lissage de la retenue sur les cinq premières années, correspondant à l'harmonisation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est également réalisé.

Au final, une retenue sur attribution de compensation de 425.041 € au titre du fonctionnement et de 316.832 € au titre de l'investissement, soit un total de 741.873 €, est opérée.

Le Conseil municipal adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 1^{er} avril 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GARANTIES D'EMPRUNTS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ - RÉHABILITATION DE 229 LOGEMENTS - 2 À 24, RUE RHIN ET DANUBE À LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 748 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un Eco-Prêt LS Réhabilitation de 2.748.000 €, d'une durée de 15 ans, que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 229 logements, 2 à 24 rue Rhin et Danube,
- retire la délibération en date du 30 mai 2011 intervenue sur le même objet, une modification ayant été apportée à cet emprunt, en ce qui concerne un différé d'amortissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE -
RÉHABILITATION DE 217 LOGEMENTS - 26 À 36, RUE RHIN ET DANUBE À
LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 604 000 EUROS AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un Eco-Prêt LS Réhabilitation de 2.604.000 €, d'une durée de 15 ans, que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 217 logements, 26 à 36 rue Rhin et Danube,
- retire la délibération en date du 30 mai 2011 intervenue sur le même objet, une modification ayant été apportée à cet emprunt, en ce qui concerne un différé d'amortissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**OPHLM OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE -
ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 37 LOGEMENTS - MANÈGE DE
MONTROUGE - RUE ARMAND BARBÈS À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN
MONTANT TOTAL DE 3 665 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 3.665.000 € que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition-amélioration de 37 logements situés Manège de Montrouge, rue Armand Barbès. Il s'agit d'un prêt PLUS de 2.475.000 € et d'un prêt PLAI de 1.190.000 € consentis pour une durée de 40 ans,

- retire la délibération en date du 30 mai 2011 intervenue sur le même objet, des modifications ayant été apportées à ces emprunts, en ce qui concerne les taux d'intérêt et afin de prévoir la réservation de deux logements pour la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - AVIS DE LA COMMUNE DE LIMOGES

En application des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, qui comporte un volet relatif à la refonte de la carte intercommunale, le Préfet doit arrêter un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 31 décembre 2011.

Un projet de schéma a été présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 3 mai dernier, puis notifié aux communes, qui doivent émettre un avis dans un délai de trois mois.

En ce qui concerne la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Préfet propose une extension de son périmètre par l'intégration de la commune de Couzeix.

Cette proposition paraît pertinente puisque cette commune fait partie de l'unité urbaine de Limoges et son intégration ne mettrait pas en cause la viabilité de la Communauté de communes l'Aurence et Glane Développement, qui continuerait de rassembler dans ce cas plus de 8.600 habitants.

Par ailleurs, il convient également de prendre en considération la demande de la commune de Bosmie l'Aiguille dont le Conseil municipal vient de voter à l'unanimité une délibération affirmant sa volonté d'adhérer à Limoges Métropole.

Cette commune, qui a déjà l'habitude de travailler avec la Communauté d'agglomération, présente aussi des caractéristiques similaires avec les communes de la première couronne, notamment en terme de densité de population et de réseaux de voirie. Son adhésion ne remettrait pas en cause les équilibres déjà acquis.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal émet un avis favorable :

- sur la proposition de M. le Préfet concernant l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole à la Commune de Couzeix,
- sur la demande d'adhésion à Limoges Métropole de la commune de Bosmie l'Aiguille, et sollicite un amendement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale permettant l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération à cette commune.

ADOPTÉ

Concernant l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole à la commune de Couzeix :

Se sont abstenus les Conseillers municipaux présents ou représentés :

MM. Bernard EBENSTEIN, Patrick CHARLES, Hugues FOUBERT, Mme Christiane DUPUY-RAFFY,
M. Francis DAULIAC, Mme Ghislaine GASTALDIN,
MM Camille GEUTIER, Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mmes Marie-Pierre BERRY, Sarah GENTIL,
M. Léonard GOURINAT,
M. Daniel CLEREMBAUX, Mme Aurélie LAURIERE,

Concernant la demande d'adhésion à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole de la commune de Bosmie l'Aiguille :

Se sont abstenus les Conseillers municipaux présents ou représentés :

MM. Bernard EBENSTEIN, Hugues FOUBERT, Mme Christiane DUPUY-RAFFY, M. Francis DAULIAC,
Mme Ghislaine GASTALDIN,
Mme Nadine RIVET, M. Philip GAFFET,
M. Daniel CLEREMBAUX, Mme Aurélie LAURIERE

MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limoges. Ce document a fait l'objet de deux modifications approuvées par délibérations du Conseil municipal en date du 5 février 2009 et du 8 juillet 2010, ainsi que d'une révision simplifiée approuvée le 6 décembre 2010.

La mise en œuvre de nouveaux projets, (centrale biomasse, zones d'habitat...), a conduit la Ville à envisager une troisième modification de ce document.

Les modifications proposées ont été soumises pour avis aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération, Chambres consulaires...) puis à enquête publique du 11 avril au 13 mai 2011.

Elles concernent :

- des changements ponctuels de zonage,
- la réduction du pôle de vie « Général Leclerc »,
- des modifications d'emplacements réservés et de la trame d'espace vert protégé,
- l'extension du linéaire commercial rue Jean Jaurès,
- la réduction d'une protection patrimoniale sur un bâti rue de Toulouse,
- des modifications ponctuelles du règlement et des orientations d'aménagement.

Le Conseil municipal approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme proposée.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Limoges, service Développement Urbain et à la Préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VOIE DE LIAISON NORD DE LIMOGES - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIMOGES

Le développement résidentiel et économique de l'agglomération de Limoges, plus particulièrement au nord de celle-ci, a conduit la Communauté d'agglomération Limoges Métropole à envisager la création d'une voie structurante dénommée Voie de Liaison Nord.

Cette nouvelle voie a pour but, notamment :

- ✓ de créer une liaison plus directe entre les communes de Rilhac-Rancon, Le Palais sur Vienne, le bourg de Beaune les Mines, la Zone Industrielle Nord et le centre ville de Limoges, et de permettre ainsi une alternative à l'autoroute A20, dont le trafic est actuellement très dense ;
- ✓ d'assurer la desserte du secteur de la Grande Pièce ;
- ✓ de développer et de sécuriser les modes de circulation alternatifs à l'automobile (cycles, deux-roues, transports en commun).

Ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint par les services de l'Etat, le Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, la Région, le Département, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, les chambres consulaires et les communes du Palais sur Vienne et de Limoges le 26 janvier 2011.

L'enquête d'utilité publique valant enquête sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de Limoges et du Plan Local d'Urbanisme du Palais sur Vienne, et l'enquête parcellaire se sont déroulées conjointement du 21 mars au 21 avril 2011 inclus.

A l'issue de ces enquêtes et suite à l'avis favorable de la commission d'enquête, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier de mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de Limoges, sur le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que sur le procès-verbal de la réunion de concertation en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique de cette opération.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Daniel CLÉREMBAUX

M. Cyril COGNÉRAS

Mme Aurélie LAURIÈRE

LOTISSEMENT LA FAYETTE - LANCEMENT D'UNE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2009, la Ville a conclu un marché avec la société Fabrique Atelier d'Architecture, en vue de la poursuite du processus d'études visant à créer un lotissement communal durable sur le site La Fayette, dans le quartier du Roussillon.

Ce marché a permis de déterminer les grands principes de création du lotissement, à savoir des parcelles de taille limitée à des prix abordables, la réalisation d'une voie d'entrée desservant deux poches d'urbanisation et la création d'une coulée verte aménagée. 40 parcelles de tailles différentes pourraient ainsi être créées, représentant environ 27.000 m². Près d'une centaine de maisons individuelles pourrait y être édifiée.

Ce lotissement répondra également aux principes du développement durable en proposant une urbanisation respectueuse de l'environnement, tant au niveau des aménagements publics que des constructions futures.

Le Conseil municipal :

- décide le lancement d'une consultation en vue de confier à un aménageur, sur la base des orientations ci-avant définies, la conduite de l'opération d'aménagement du lotissement La Fayette,
- acte le principe de mettre en œuvre une procédure adaptée afin d'engager des négociations avec les promoteurs potentiels,
- désigne ses représentants pour siéger au sein de la commission spécifique mise en place pour la procédure de passation de la concession d'aménagement,
- habilite le Maire ou son représentant à mener les négociations avec les futurs candidats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S'agissant de la composition de la commission spécifique mise en place pour la procédure de passation de la concession d'aménagement, à l'issue du vote auquel il a été procédé, sont élus à l'unanimité des 54 suffrages exprimés :

- en qualité de titulaires :

MM. Bernard VAREILLE, Bernard EBENSTEIN, Jean DANIEL, Camille GEUTIER

- en qualité de suppléants:

Mmes Aline BIARDEAUD, Gülsen YILDIRIM

**DIRECTION DE L'EAU - CONVENTION AVEC LIMOGES
MÉTROPOLE ET LE CHU DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION
DU PÔLE BIOLOGIE SANTÉ - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

**CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LIMOGES MÉTROPOLE, LA VILLE DE LIMOGES ET LE CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES (CHU) - RÉALISATION DE
RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT - DÉVOIEMENT DE
COLLECTEURS EXISTANTS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU
PÔLE BIOLOGIE SANTÉ**

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), agissant en qualité de coordonnateur dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec l'Université de Limoges, a obtenu un permis de construire pour la réalisation d'un Pôle de Biologie Santé hospitalo-universitaire sur des terrains situés entre l'avenue Martin Luther King et la rue du Docteur Raymond Marcland.

L'alimentation en eau potable des futurs bâtiments s'effectuera par une nouvelle conduite, qui se raccorderait sur la rue du Docteur Marcland. De plus, lors de l'instruction du permis de construire, il a été mis en évidence l'existence, dans l'emprise du projet, de deux collecteurs d'assainissement dont le dévoiement s'avère indispensable préalablement au démarrage des travaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention tripartite à intervenir entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le CHU, arrêtant comme suit la participation financière de cet établissement aux travaux de réalisation de réseaux d'eau potable, d'assainissement et de dévoiement de collecteurs précités :

- 24.000 € H.T., reversés à la Ville, pour les travaux relatifs à l'alimentation en eau potable du nouvel équipement,
- 615.000 € H.T., reversés à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, au titre des travaux relatifs à l'assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RENFORCEMENT DE CANALISATION D'EAU POTABLE EN DIAMÈTRE 150
MM - RUE DU COUDERT À LIMOGES - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Préalablement aux travaux de restructuration de la rue du Coudert, dont la Communauté d'agglomération Limoges Métropole envisage la réalisation dans les prochains mois, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue d'effectuer le remplacement de la canalisation d'eau potable sur le linéaire de la voie, ainsi que l'installation de 4 bouches incendies et la reprise de 26 branchements.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2011, a attribué le marché à intervenir à cet effet au groupement d'entreprises SOPCZ / PRADEAU TP, pour un montant de 329.421,76 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA BASTIDE - DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU FOYER DETAILLE

Le Programme de Rénovation Urbaine de La Bastide prévoit la création d'un équipement associatif sur le site du foyer Detaille.

Ce nouvel équipement, qui comprendra deux salles associatives de 32 m² ainsi qu'une salle des fêtes d'une capacité de 80 places assises, sera construit à côté du foyer actuel, ce qui permettra ainsi le maintien de l'activité de cette structure pendant la durée des travaux, prévus en 2012.

En vue de la mise en œuvre de cette opération, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer les demandes de subventions afférentes à ce projet, présentées aux services de l'Etat et déposées au titre des crédits européens FEDER, ainsi que les éventuelles conventions à intervenir,
- à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires (permis de construire...).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Les travaux de diagnostic menés par l'Atelier Santé Ville, avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, sur les quartiers de La Bastide et de Beaubreuil, ont mis en exergue plusieurs difficultés spécifiques en matière de santé : problème de démographie médicale, renonciation aux soins....

En vue d'améliorer la santé des populations résidant sur les quartiers sensibles, l'Agence Régionale de Santé du Limousin, confortant ainsi la démarche de l'Atelier Santé Ville initiée depuis 3 ans par la commune, envisage d'élaborer un Contrat Local de Santé, afin de mobiliser, autour d'un projet commun, l'ensemble des acteurs concernés dans le champ de la santé et hors de la santé.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le futur Contrat Local de Santé, dont le périmètre couvrirait les quartiers de La Bastide, Beaubreuil et du Val de l'Aurence, situés en Zones Urbaines Sensibles mais aussi les quartiers du Vigenal et des Portes Ferrées, et dont les objectifs seraient de réduire les inégalités de santé et d'accès aux soins, de renforcer le maillage socio-sanitaire et de promouvoir la santé en favorisant les démarches participatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- extension de la Mairie annexe de Landouge,
- extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement Marcel Proust,
- remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage de l'extension de l'Hôtel de Ville,
- mise en accessibilité des bureaux du service Médecine Professionnelle et Préventive de l'Hôtel de Ville,
- ouverture d'un passage dans le mur d'enceinte entre l'école Montmailler et le Musée Adrien Dubouché,
- réfection des façades de l'école élémentaire de Bellegarde,
- construction d'un local technique au Crématorium de Landouge.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Daniel CLÉREMBAUX

M. Cyril COGNÉRAS

Mme Aurélie LAURIÈRE

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À SAINT SYLVESTRE (HAUTE-VIENNE), LIEUX-DITS "ETANG DE GOUILLET", "LES VERGNES" ET "LES TENELLES" ET APPARTENANT AUX HABITANTS DES TENELLES

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 658 €, auprès des habitants des Tenelles, de trois parcelles de terrain incluses dans le périmètre de protection immédiate de la retenue de Gouillet, situées sur la commune de Saint-Sylvestre :

- au lieudit « Etang de Gouillet » pour 1.000 m²,
- au lieudit « Les Vergnes » pour 2.460 m²,
- au lieudit « Les Tenelles » pour 920 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 181,
RUE FRANÇOIS PERRIN**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 34 m², à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 181, rue François Perrin et 22, rue d'Isle, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la rue d'Isle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 10,
RUE JEAN FREDON**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface approximative de 42 m², à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 10, rue Jean Fredon, correspondant à un emplacement réservé, en vue de procéder à l'élargissement de cette rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,
AVENUE DE LANDOUGE ET APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT
DU LIMOUSIN**

En vue de l'aménagement du carrefour du Mas Loge, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Société d'Équipement du Limousin, d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 247 m², à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise avenue de Landouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,
AU LIEUDIT "BEAUPRÉ"**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, de neuf parcelles de terrain d'une superficie globale de 17.135 m² et d'une parcelle de 5.000 m² environ à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sises au lieudit "Beaupré", rue Eric Tabarly, rue Alain Colas, rue Paul-Emile Victor, rue Surcouf, rue de la Corvette, allée d'Artimon, allée de la Vigie et allée Paul Vatine, correspondant aux parties communes du lotissement "BEAUPRE I", en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, AU
LIEUDIT "LE MAS BATIN NORD" - RUE JACQUES BERNIS ET APPARTENANT
AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU DOMAINE D'AGRIPPA**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès du Syndicat des Copropriétaires du Domaine d'Agrippa, d'une parcelle de terrain d'une surface de 13.166 m², sise rue Jacques Bernis, au lieudit « Le Mas Batin Nord », et correspondant aux espaces communs de la copropriété, en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 9,
RUE CRUCHE D'OR - DROITS INDIVIS APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ PIERRE
INVESTISSEMENT 6**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Société Pierre Investissement 6, de ses droits indivis portant sur l'assiette d'une parcelle de terrain sise 9, rue Cruche d'Or, en vue de l'intégration future de cette parcelle dans le domaine public communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSIDENCE DU PRÉSIDENT VINCENT AURIOL - 4 À 10 ET 12 À 18, AVENUE DU
PRÉSIDENT VINCENT AURIOL**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 80.100 €, d'un appartement de type 5, d'une cave et d'une place de parking, situés 16, avenue du Président Vincent Auriol, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Résidence du Président Vincent Auriol ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À
LIMOGES 16, IMPASSE DE LA RAMPE**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 16.000,00 € H.T., d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 156 m², sise 16, impasse de la Rampe, en vue de la construction d'une maison d'habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CONSTITUTION D'UN DROIT DE PASSAGE ET
D'AQUEDUC AU PROFIT DE L'OPHLM SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE
À LIMOGES, RUE RHIN ET DANUBE ET 29, ALLÉE MARCEL PROUST**

Le Conseil municipal autorise la constitution, à titre gratuit, au profit de l'OPHLM, d'un droit de passage et d'aqueduc, pour une surface asservie d'environ 56 m², sur partie d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville sise rue Rhin et Danube et 29, allée Marcel Proust, en vue du raccordement d'un immeuble au réseau public des eaux usées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION À BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE
L'ETAT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES, SITE DE
BEAUBLANC, RUE JEAN MACÉ**

Suite à la réforme de la carte militaire et au départ programmé de l'essentiel des moyens de l'Armée de Terre, la Ville de Limoges s'est porté acquéreur, dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense, de plusieurs emprises, dont celle de la caserne Beaublanc.

Ce site accueillera, sur son quart Sud-Est, le Centre de Production Multimédia de la Gendarmerie Nationale, ce qui permettra l'arrivée à Limoges d'une unité d'environ 80 militaires. Parallèlement, la Gendarmerie a sollicité la mise à disposition d'un bâtiment mitoyen, en vue de l'installation de sa Section de Recherches et de son Groupe d'Intervention Régional.

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande et autorise le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir, dans ce cadre, avec l'Etat, portant mise à sa disposition, pour une durée de 99 ans et moyennant une redevance annuelle de 15,24 €, de l'emprise concernée, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise rue Jean Macé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DISPOSITIF DE MÉDIATION SUR LE QUARTIER DU VAL DE L'AURENCE -
MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT PAR L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE**

Un dispositif de médiation sociale en soirée va être expérimenté sur le quartier du Val de l'Aurence.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat avec l'OPHLM, portant mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Ville, d'un logement situé 4, allée du Maréchal Fayolle, en vue du positionnement, sur ce secteur, d'une équipe opérationnelle de six médiateurs. La Ville assurera le règlement des charges de fonctionnement afférentes à ce logement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**IMPLANTATION DE LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR UNE
PARCELLE MUNICIPALE SISE À LIMOGES, AVENUE GUGLIELMO MARCONI
- CONVENTION AVEC ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE**

Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'implanter deux lignes électriques souterraines, dans une bande de 3 mètres de large et sur une longueur totale d'environ 75 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville, sise avenue Guglielmo Marconi.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 54,07 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À
LIMOGES 17, ALLÉE FABRE D'EGLANTINE À L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE**

La Ville, qui a engagé une procédure de désaffectation de l'usage scolaire de l'immeuble accueillant les anciens logements de fonction du groupe scolaire Jean Montalat, situé 17, allée Fabre d'Eglantine, s'est rapprochée de l'OPHLM en vue de lui céder cet ensemble immobilier.

Le Conseil municipal :

- après instruction de la demande de la Ville par les services de l'Inspection Académique et suite à l'avis favorable de M. le Préfet de la Haute-Vienne en date du 30 mai 2011, décide la désaffectation de l'usage scolaire de l'immeuble susvisé ainsi que du parc de stationnement et de la voie de desserte interne du groupe scolaire Jean Montalat,

- autorise :
 - le déclassement du domaine public de l'entreprise correspondante, d'une contenance de 1.899 m²,
 - la cession à l'OPHLM de l'immeuble sis 17, allée Fabre d'Eglantine, moyennant le prix de 450.000 €, ainsi que le transfert à cet organisme des contrats de location et divers, marchés et abonnements y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA DE L'AURENCE - CHOIX DU LAURÉAT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Par délibération en date du 9 juin 2010, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux de restructuration de la Bibliothèque francophone multimédia de l'Aurence.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la Société d'Équipement du Limousin en vue de la mise en œuvre de cette opération. Afin d'en désigner le maître d'œuvre, un concours d'architecture a été lancé, à l'issue duquel l'équipe conduite par Karine MILLET a été désignée lauréate.

Le Conseil municipal :

- autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement dont le mandataire est Karine MILLET, pour un montant de 256.500 € H.T.,
- autorise le Maire à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération et à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION À L'EXPOSITION DE PROTOTYPES URBACER

Le projet URBACER, lancé en 2009 et co-piloté par le Centre de Recherche des Arts du Feu et de la Terre (CRAFT) et par la Chambre de Commerce et d'Industrie, a pour objectif la recherche de nouveaux débouchés pour la céramique, via notamment la fabrication de mobiliers urbains.

Ce projet arrivant actuellement en fin de phase de production de 13 prototypes de mobilier urbain, les partenaires d'URBACER ont sollicité la participation de la Ville pour la mise en œuvre d'une exposition, qui se déroulera selon les phases suivantes :

- fin septembre, une exposition, à destination des professionnels liés au secteur du mobilier urbain à la Région,
- fin 2011, une exposition itinérante, investissant différents lieux de la Ville (Bfm, aéroport, Ceramic Network, Centre commercial Saint-Martial...) ainsi que divers salons organisés hors Limoges,
- courant 2012, une exposition des prototypes en situation, pour une période d'un an.

Pour la première exposition, la Ville prendra en charge diverses prestations, dans le domaine, notamment, de la communication, représentant un montant de 14.000 €.

Pour les deuxième et troisième expositions, la Ville apportera son assistance technique et assurera le transport et le montage des mobiliers.

Le Conseil municipal :

- 1) approuve la contribution de la Ville à l'exposition des prototypes issus du projet URBACER,
- 2) autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette contribution, à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le compte d'URBACER.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CITÉS DE LA CÉRAMIQUE

L'Association Française des Cités de la Céramique (AFCC), qui regroupe 22 villes françaises liées à la céramique, fait également partie d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale réunissant plusieurs associations homologues d'Italie, d'Espagne et de Roumanie.

Afin de permettre à Limoges de communiquer sur ses projets auprès d'une audience élargie et d'amorcer, par ailleurs, une coopération avec un réseau dynamique, dans le contexte de pérennisation du réseau UNIC, le Conseil municipal :

- donne son accord à l'adhésion de la Ville à l'Association Française des Cités de la Céramique. Le montant de la cotisation est de l'ordre de 3.000 €,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L'UNION EN VUE DE LA
RÉALISATION D'UNE EXPOSITION COMMÉMORANT LES 100 ANS DE
L'UNION**

La Ville de Limoges et le Centre Dramatique National de l'Union souhaitent s'associer pour la réalisation d'une exposition commémorant les 100 ans du bâtiment de l'Union des coopérateurs de Limoges.

Cette exposition, qui sera présentée à la Bibliothèque francophone multimédia, du 17 septembre au 5 novembre 2011, retracera l'histoire du bâtiment, de sa construction à sa vocation actuelle de théâtre, tout en rappelant le rôle joué par le mouvement des coopérateurs dans l'histoire de Limoges, les objectifs de ce mouvement et son ancrage dans la Ville.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Dramatique National de l'Union afin de préciser les modalités de coproduction de cette exposition, ainsi que tout document nécessaire à son bon déroulement.

Le Centre Dramatique National de l'Union aura en charge la direction artistique et scientifique, le commissariat général et la scénographie de l'exposition. Il procédera également au choix des pièces exposées ainsi qu'à l'organisation d'une conférence à la bibliothèque et de diverses animations au Théâtre de l'Union.

La Ville assurera la fabrication des éléments de mobiliers ainsi que l'impression des supports utilisés pour l'exposition.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit à 21.000 € H.T. La contribution financière de la Ville est prévue à hauteur de 15.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITION "HAUTE SPHÈRE" -
CONVENTIONS - DON**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - EXPOSITION "HAUTE
SPHÈRE"**

Pendant la saison estivale, le Musée des Beaux-Arts présentera une œuvre monumentale, alliant le bois et la porcelaine, dessinée par le créateur Sylvain Dubuisson et réalisée par la Manufacture Bernardaud.

Cette exposition, intitulée « Haute Sphère », sera, notamment, étoffée par des réalisations de Sylvain Dubuisson.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- les contrats concernant le prêt, le transport et l'assurance des œuvres empruntées,
- tout document nécessaire à l'organisation de cette exposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - CONVENTION AVEC LE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES**

Afin de rendre les collections du Musée des Beaux-Arts accessibles aux personnes hospitalisées, la Ville souhaite établir un partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, en vue de proposer diverses activités telles que des ateliers découverte sur les sites des hôpitaux Chastaingt et Jean Rebeyrol et des ateliers-expo pour les enfants dans le hall de l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre entre la Ville et le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - CONVENTION AVEC
ACELIM**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association des Comités d'entreprise ACELIM, prévoyant l'application à ses adhérents de tarifs préférentiels dans le cadre de visites guidées du Musée des Beaux-Arts.

En contrepartie l'association ACELIM, affiliée à la fédération Cezam, fera connaître le Musée des Beaux-Arts par le biais de guides et des sites internet www.cezam.fr et www.cezam-grandsudouest.com.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - DON

Le Conseil municipal :

- accepte un don, d'un montant de 120 €, au profit du Musée des Beaux-Arts,
- décide l'affectation de cette somme à l'acquisition ou à la restauration d'une œuvre ou à la réalisation d'une animation au Musée des Beaux-Arts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉHABILITATION DE L'ÎLOT PROVIDENCE - APPROBATION DES AVENANTS N°2 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Par délibération du 15 juillet 2004, le Conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation de l'Îlot Providence qui comprend, d'une part, la réalisation du nouveau Musée de la Résistance et d'autre part, la création d'un espace de Communication, d'Information, de Télédiffusion et d'Echanges dénommé espace C.I.T.E.

A l'issue d'un appel d'offres ouvert, un marché de mandat a été conclu avec la Société d'Equipement du Limousin, afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le Conseil municipal autorise la SELI, mandataire de cette opération :

- à résilier le marché conclu pour la réalisation des travaux afférents au lot 16 « sols coulés », suite à la modification du procédé de traitement du sol retenu pour la salle d'exposition permanente du Musée,
- suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie les 3 mai et 16 juin 2011, à signer les avenants à intervenir à divers marchés de travaux, afin de prendre en compte des prestations complémentaires.

Le montant total des marchés de travaux, qui s'inscrit dans l'épure financière du budget de l'opération, s'élève à 5.130.649,46 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRA THÉÂTRE - CONVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRA "LA JEUNE FILLE AUX MAINS D'ARGENT"

CONVENTION DE COPRODUCTION POUR LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE PRODUCTION DE "LA TRAVIATA" AVEC L'OPÉRA DE REIMS ET L'OPÉRA DE RENNES

L'Opéra de Rennes a souhaité s'associer au partenariat prévu entre l'Opéra Théâtre de Limoges et l'Opéra de Reims pour la réalisation d'une nouvelle production de l'opéra « La Traviata » de Giuseppe Verdi, qui sera présentée à Limoges au cours de la saison 2011-2012.

Le budget de la coproduction, comprenant les droits d'auteurs, salaires, charges et frais des maîtres d'œuvres concepteurs, ainsi que l'ensemble des matériaux nécessaires à la fabrication des décors, costumes et accessoires, est évalué à 150.000 € H.T., répartis comme suit :

- Opéra Théâtre de Limoges : 70.000 € H.T.,
- Opéra de Rennes : 60.000 € H.T.,
- Opéra de Reims : 20.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir, dans ce cadre, avec les partenaires précités, pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION D'AIDE À LA CRÉATION ENTRE LA SACEM ET L'ORCHESTRE DE LIMOGES ET DU LIMOUSIN

L'Orchestre de Limoges et du Limousin a passé une commande d'écriture musicale auprès de l'artiste franco-libanais Ibrahim Maalouf.

A l'issue de cette commande, l'œuvre pour orchestre et trompette intitulée « Métamorphise » sera interprétée par son compositeur le 29 septembre prochain, à l'Opéra Théâtre de Limoges, en coproduction avec le festival « Les Francophonies en Limousin ».

Ce concert fera également l'objet d'une diffusion en région le 30 septembre 2011 à la Mégisserie à Saint Junien, le 27 mars 2012 à la Scène Nationale d'Aubusson et le 29 mars 2012 au Théâtre du Cloître à Bellac.

Le soutien de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), qui peut accorder son concours à la création de musique contemporaine, a été sollicité, en vue du financement de cette commande, dont le coût s'élève à 20.000 €.

La SACEM ayant répondu favorablement à cette demande, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.000 €, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette société, en vue du versement de sa participation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET PARTICIPATIF "LA JEUNE FILLE AUX MAINS D'ARGENT"

L'Opéra-Théâtre donnera, le 8 juin 2012, deux représentations, dont une pour le public scolaire, de l'opéra pour chœur, comédien, musiciens et marionnettes de Raoul Lay, « La jeune fille aux mains d'argent », d'après le conte des frères Grimm.

Ce spectacle, dont les représentations bénéficieront, par ailleurs, du dispositif d'audio-description, sera l'occasion de mener, d'octobre 2011 à juin 2012, un projet participatif associant, notamment, 90 élèves de primaires et secondaires issus des quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles, afin de les sensibiliser à la musique contemporaine, à l'opéra et au spectacle vivant, ainsi que le jeune chœur du Conservatoire et la chorale de l'Université de Limoges.

Des actions pédagogiques et culturelles seront également mises en œuvre (visite de l'Opéra Théâtre, conférences autour du conte, ateliers d'expression corporelle et autour des métiers de l'opéra, captation vidéo d'une des représentations, exposition au foyer du public...).

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit, pour deux représentations, à 40.000 € H.T.

En vue de la mise en œuvre de ce projet, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter :

- une aide financière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au titre du mécénat musical dans le cadre du programme Musique classique et contemporaine,
- une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCÈNE CONVENTIONNÉE
POUR LA DANSE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - CAMPAGNE
D'ABONNEMENT 2011-2012**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LA
DANSE**

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2010, une convention a été conclue entre la Ville de Limoges, l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne en vue du renouvellement de la Scène Conventionnée pour la Danse pour la période 2010-2013.

Le Conseil municipal :

- dans le cadre de ce dispositif, confirme, au titre de l'année 2011, la participation financière de la Ville à hauteur d'un montant maximum de 167.098 €, au prorata des apports des autres partenaires qui seront d'un montant maximum de :
 - Etat – Ministère de la Culture et de la Communication :..... 75.000 €,
 - Région Limousin :..... 31.000 €,
 - Département de la Haute-Vienne : 14.000 €,

- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir et à recevoir les subventions des différents partenaires au titre de 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011-2012 - PARTENARIAT AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la programmation de la saison 2011-2012 des Centres Culturels Municipaux, la Ville pourra être amenée à collaborer avec les structures et associations suivantes :

- * Festival international des Francophonies en Limousin, pour l'accueil de huit spectacles dans les Centres Culturels Municipaux, entre le 28 septembre et le 8 octobre 2011,
- * Hot-Club Limoges, pour l'organisation de divers concerts au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,
- * Association Mégablast, pour l'organisation de divers concerts et manifestations culturelles,
- * Association « L'art...scène », pour l'organisation de concerts au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,
- * L'Embarque prod, en vue de l'accueil d'un concert au Centre Culturel Municipal Jean Moulin,
- * Ensemble Baroque de Limoges, pour l'organisation d'un concert au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,
- * Théâtre de l'Union, pour le co-accueil de quatre spectacles,
- * Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne, pour l'organisation de spectacles,
- * Horizons Croisés, pour l'organisation de concerts au Centre Culturel Municipal John Lennon,
- * Scène nationale de POITIERS, le Théâtre des sept collines et le Pôle Sirque de Nexon, en vue de l'organisation de déplacements pour assister à divers spectacles dans le cadre des opérations « Spectacles hors les murs »,
- * Office National de Diffusion Artistique (ONDA), Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA), Office Artistique de la Région Normandie en vue d'une aide financière de ces organismes, afin de favoriser la venue de certaines compagnies dans le cadre de la saison chorégraphique,
- * Agence de Valorisation Economique et Culturelle du Limousin (AVEC), en vue d'une aide technique de cet organisme dans le cadre de la saison chorégraphique des Centres Culturels Municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011-2012 - CONVENTIONS DE
PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU CENTRE
CULTUREL MUNICIPAL JOHN LENNON**

Diverses associations ont sollicité de la Ville la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal John Lennon pour l'organisation de concerts, dans le cadre de la saison 2011-2012.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir, dans ce cadre, avec les associations Horizons Croisés, Scoota Powa, la Grande Noyade, Exécution Management et la Fédération HIERO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011-2012 - COLLABORATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES STAGES ET ATELIERS

Afin de proposer un éventail de stages et d'ateliers divers aux adhérents des Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2011-2012, la Ville fera appel aux artistes, associations et organismes suivants :

- * Association Les Enfants Terribles, pour des stages autour des arts du cirque,
- * Association « L'oeil écoute », pour des stages photo numérique et argentique,
- * Association Caïman – Teresa Salerno, pour des stages de danse contemporaine pour les enfants et les adultes,
- * Compagnie Siloé – Claire Newland, pour un stage de danse et arts plastiques,
- * Association Princesse Camion, pour des stages d'écriture,
- * Association L'encrier, pour un stage d'écriture spontanée,
- * SARL Caxixi, pour des stages de guitare,
- * Lionel SCHEWZUCK, pour des stages de sculpture sur bois et sur pierre,
- * Association Jonathan, pour des stages et ateliers de yoga, ludo-sophrologie, sophrologie et relaxation ados, gym à vivre et sophrologie sociale,
- * Association S2L, pour des ateliers de « Self Defense » pour adultes et adolescents,
- * Association du Club des Cinéastes Amateurs du Limousin, pour son intervention le premier jeudi du mois au Centre Culturel Municipal Jean Macé,
- * Association MOBE – Mouvement et Bien-être, pour un atelier de gymnastique sensorielle pour adultes,
- * Karen DELAGE, pour des stages d'arts plastiques pour les enfants, les adolescents et les adultes,
- * Aurélie DUTHEIL, pour des stages d'initiation à la danse country,
- * Association Les Passeurs d'Histoires, pour des stages pour adultes sur l'art de conter,
- * Association Découverte Atmosphère et Espace (A.D.A.E.S), pour des ateliers d'astronomie pour enfants et adultes,
- * Association Art Libre, pour un atelier « Dessin-peinture-aquarelle et modelages » pour adultes,

- * Association Droujba, pour un atelier de conversation de russe,
- * L'avenir de Beaubreuil, pour un atelier de gymnastique d'entretien pour adultes,
- * Le Septain, pour un atelier de reliure,
- * La Retraite Sportive, pour des ateliers de gymnastique pour seniors,
- * Association de Viet Tai Chi du Limousin, pour des ateliers de viet-tai-chi pour adultes,
- * La Compagnie Grise, pour des ateliers de jeux de rôle et de stratégie,
- * L'Echiquier du Limousin, pour un atelier d'entraînement aux échecs pour les enfants et des rencontres autour des échecs pour adultes,
- * Pascale SETTERS, pour des ateliers d'éveil et d'initiation à la danse pour les enfants et des ateliers de « street-funk » pour les adultes,
- * Association « Les Singuliers Associés », pour un stage de théâtre clown,
- * Association « Arc en signes », pour un atelier parent-bébé de communication par la langue des signes,
- * SARL coopérative « Maison de l'email », pour des stages d'email,
- * Institut d'études occitanes du Limousin, pour des ateliers d'initiation à la langue occitane,
- * COREP EPVG, pour des ateliers « corps et mémoire » destinés aux seniors.

Des stages seront par ailleurs proposés à l'occasion de la venue de certaines compagnies de danse dans le cadre de la programmation spectacles des Centres Culturels Municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et les artistes, associations ou organismes concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - CŒUR DE LIMOGES**

Les Centres Culturels Municipaux participeront à une animation présentant les activités culturelles et sportives de la saison 2011-2012 organisée le 3 septembre prochain en diverses places du centre ville, dans le cadre de l'opération Cœur de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville et la Société d'Equipement du Limousin.

La SELI assurera la communication de la manifestation et mettra à disposition les équipements nécessaires. La Ville prendra financièrement en charge les frais relatifs au matériel nécessaire et aux intervenants qu'elle sollicitera pour animer cette journée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CAMPAGNE D'ABONNEMENT 2011-2012

Les tarifs des Centres Culturels Municipaux pour la saison 2011-2012, approuvés par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2011, reconduisent la possibilité pour les usagers de souscrire des formules d'abonnement « individuel » et « groupe » (à partir de 8 personnes).

Afin de favoriser la découverte de nouveaux domaines liés aux arts vivants (voix du monde, danse, musique...), le Conseil municipal décide que pour tout abonnement comprenant 7 spectacles, l'entrée gratuite sera accordée pour un spectacle « découverte », à choisir sur une liste pré-déterminée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSERVATOIRE DE LIMOGES - MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR -
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES - CONVENTIONS -
PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2011-2012**

**CONSERVATOIRE DE LIMOGES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES
ÉTUDES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

De nouveaux règlements des études et règlement intérieur du Conservatoire de Limoges ont été établis afin, notamment, de prendre en compte :

- le retrait de la réforme instituant un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) et la réintroduction du cycle spécialisé, ainsi que l'harmonisation du cursus danse, afin de répondre aux critères du Ministère de la Culture,
- diverses adaptations liées à la nouvelle configuration des locaux de l'établissement.

Le règlement intérieur s'appliquera aux usagers mais aussi au corps professoral, et dans tous les lieux où les cours sont dispensés.

Le Conseil municipal adopte les nouveaux règlements qui ont été établis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE - CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2004, une convention a été conclue entre la Ville et l'Inspection académique de Limoges pour la mise en place de classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires Jules Ferry et Montmailler.

La Ville souhaite étendre ce dispositif à l'école Marcel Madoumier à compter de la rentrée scolaire 2011-2012. De plus, le réaménagement de la semaine scolaire conduit à prévoir de nouvelles modalités, afin de permettre aux élèves de suivre des cours au Conservatoire à raison de deux fois deux heures hebdomadaires, et non plus deux demi-journées.

L'acheminement des élèves des écoles Jules Ferry et Marcel Madoumier s'effectuera en bus. Les élèves de l'école Montmailler se rendront à pied au Conservatoire. Tous ces déplacements seront encadrés par du personnel du Conservatoire.

Le Conseil municipal :

- 1) adopte les nouvelles dispositions concernant l'organisation des classes à horaires aménagés musicales à compter de la rentrée scolaire 2011-2012,
- 2) autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir dans ce cadre avec l'Inspection académique, ainsi que tous documents utiles pour la mise en œuvre de ce dispositif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE SUZANNE VALADON CURSUS DANSE

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau cursus danse, conformément aux textes réglementant le label à rayonnement régional, le Conservatoire de Limoges souhaite établir un partenariat avec le lycée Suzanne Valadon, qui dispose d'une section « Arts – spécialité danse ».

Ce partenariat, qui permettra également au lycée Suzanne Valadon de valoriser la scolarité de ses élèves, engagés dans un projet extérieur à leur établissement, sera organisé selon les bases suivantes :

- un programme d'échange sera établi entre les deux structures,
- les élèves du lycée Suzanne Valadon assisteront à des stages et sessions artistiques organisés au Conservatoire,
- un professeur du Conservatoire dispensera un enseignement au lycée Suzanne Valadon.

Le Conseil municipal :

- 1) adopte le principe d'un partenariat avec le lycée Suzanne Valadon relatif au cursus danse, pour l'année scolaire 2011-2012, renouvelable une fois,
- 2) autorise le Maire à signer tous documents, contrats et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2011-2012

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, les animations suivantes seront proposées :

1) La troisième édition du concours français de la harpe :

Les éditions 2010 et 2011 du concours français de la harpe ayant connu un réel succès, le Conservatoire organisera à nouveau ce concours les 11 et 12 février 2012.

Des conventions seront conclues :

- avec l'association du Concours Français de la Harpe afin de préciser les modalités d'organisation de cette manifestation, dans le cadre d'un partenariat,
- avec les fabricants de harpe français pour la mise à disposition d'instruments et la remise de lots.

2) Département art dramatique :

Trois séances seront animées par des intervenants professionnels du théâtre.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRYPTE SAINT-MARTIAL - POURSUITE DE L'ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI ET DES ARCHITECTURES FUNÉRAIRES

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'une équipe de recherche, dont le responsable scientifique est l'archéologue Julien DENIS, afin de procéder à une étude archéologique de la Crypte Saint-Martial, dans le cadre d'une étude programmée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La première phase d'étude concernait l'inventaire des sources de données disponibles, ainsi que leur numérisation.

La seconde phase consiste en l'étude archéologique du bâti de la partie des vestiges situés à l'emplacement de Saint-Pierre-du-Sépulcre et de Saint-Benoît ainsi qu'en l'étude des architectures funéraires.

L'étude du bâti ayant révélé que plusieurs époques coexistaient sur un même niveau, il s'avère nécessaire de réaliser une étude complémentaire des maçonneries, afin de mieux comprendre l'évolution de l'architecture au fil des siècles.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- suite à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2011, à signer le marché à intervenir avec la SARL Eveha, dont le gérant est M. Julien DENIS, pour la mise en œuvre de cette étude, pour un montant de 94.830 € H.T.,
- à solliciter, dans ce cadre, une subvention, à hauteur de 50 % du montant précité, auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSOCIATIONS À CARACTÈRE CULTUREL - CONVENTION - AVENANT

CONVENTION 2011/2013 AVEC L'ASSOCIATION "LES FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN"

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien à l'association « les Francophonies en Limousin », notamment par la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux administratifs de l'association et de la Maison des Auteurs, ainsi que par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, fixée à 180.000 € pour 2011.

La convention d'objectifs réunissant l'ensemble des partenaires financiers de l'association (Ville, Département, Région, Etat) établie pour la période 2007/2009 a été prolongée par voie d'avenant pour l'année 2010.

Une nouvelle convention couvrant la période 2011/2013 est proposée.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce document ainsi que ses avenants financiers annuels, qui préciseront le montant des subventions allouées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L'ASSOCIATION ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION

Une convention a été conclue entre la Ville et l'association Eclats d'Email Jazz Edition en vue de l'attribution d'une subvention municipale exceptionnelle de 30.000 € pour l'organisation de l'édition 2011 du festival Eclats d'Email.

Dans le cadre du jumelage avec Fürth, un concert de musiciens originaires de cette ville sera intégré à la programmation de cette manifestation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention précitée, prévoyant l'attribution par la Ville d'une subvention supplémentaire de 2.000 € pour l'organisation de ce concert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIF "PASSEURS D'IMAGES" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC "BRIVE MÉDIA CULTURE"

Depuis plusieurs années, la Ville reconduit l'opération « Passeurs d'Images », initiée par le Centre National de la Cinématographie.

Dans le cadre de ce dispositif, dont la coordination régionale est assurée par l'association « Brive Média Culture », il est prévu, pour l'année 2011, l'organisation de six séances de cinéma en plein air dans les quartiers du Val de l'Aurence, des Coutures, de La Bastide, du Vigenal, des Portes Ferrées et de Beaubreuil.

L'association « Brive Média Culture » pourrait également proposer, au cours du second semestre, une séance spéciale comprenant la projection d'un film suivie d'un débat, pour l'organisation de laquelle la Ville lui attribuerait une subvention de 1.500 €.

De même, la Ville participerait, à hauteur de 1.000 € maximum par projet et sur présentation de justificatifs, au financement d'ateliers de pratique autour de l'image mis en œuvre par les associations de quartier, après examen et validation des projets proposés.

Le Conseil municipal approuve ces modalités et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et les associations concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉVELOPPEMENT DU TOURISME AU NIVEAU INTERNATIONAL -
PROMOTION DE LIMOGES ET SA RÉGION - CONVENTION ENTRE LA VILLE
DE LIMOGES, L'OFFICE DE TOURISME DE LIMOGES ET LE COMITÉ
RÉGIONAL DU TOURISME DU LIMOUSIN**

Dans l'objectif commun du développement touristique de Limoges et de sa région au niveau international, la Ville, l'Office de Tourisme de Limoges et le Comité Régional du Tourisme du Limousin souhaitent développer un partenariat portant sur des actions promotionnelles, telles que l'accueil de tours opérateurs, l'organisation de voyages de presse, de publiereportages ou encore l'édition de guides.

Ces démarches s'orienteront essentiellement vers la clientèle touristique des pays émergents, notamment la Chine, avec, par exemple, la réalisation d'un reportage de la chaîne de télévision chinoise « The Travel Channel Department of Golf », mais aussi vers l'Europe, en priorité auprès des partenaires du réseau UNIC.

La somme globale consacrée à ces actions serait, pour l'ensemble des partenaires, de l'ordre de 75.000 € TTC par an. Le Comité Régional du Tourisme participerait, selon les opérations, à hauteur de 50 % des dépenses. La participation de la Ville sera financée par le produit de la taxe de séjour.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir sur ces bases entre la Ville, l'Office de Tourisme de Limoges et le Comité Régional du Tourisme du Limousin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNIVERSITÉ DE LIMOGES - FONDATION LIMOUSIN UNILIM - GARANTIE DE L'APPORT FINANCIER DE LA VILLE

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a donné son accord pour que la Ville participe, en qualité de membre fondateur et sur la base d'un apport financier de 70.000 € par an pendant trois ans, à la Fondation partenariale Limousin UNILIM, initiée par l'Université de Limoges.

Conformément aux dispositions du Code de l'Education, la totalité des sommes que chaque membre fondateur s'engage à verser doit être garantie par une caution bancaire.

Le Conseil municipal :

- approuve la consignation, à cet effet, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la somme de 210.000 € correspondant à la contribution de la Ville à la Fondation Limousin UNILIM,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la procédure de consignation ainsi que chaque décision annuelle de déconsignation autorisant la Caisse des Dépôts et Consignations à reverser la somme correspondante sur le compte de la fondation précitée.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Daniel CLÉREMBAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande pour un montant total de 48.695,00 €.

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE LIMOGES CSP -
CONVENTION DE PARTENARIAT - SAISON 2011-2012**

Après une saison en Pro A, le Limoges CSP évoluera en Pro B lors de la saison 2011-2012.

Le projet de budget présenté par le club pour cette prochaine saison s'élève à 2.800.000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 775.000 € au Limoges CSP au titre de la saison 2011-2012 et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec la SASP Limoges CSP conformément à l'article L 113-2 du Code du Sport,
- autorise le Maire à signer, avec la SASP Limoges CSP, une convention sur la base de l'article L 113-3 du Code du Sport concernant l'attribution, à l'issue de la saison, d'une éventuelle prime de montée en Pro A, pour un montant de 92.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CLUBS SPORTIFS - VERSEMENTS D'ACOMPTE POUR LA SAISON
2011-2012 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2011-2012 À LA SASP
USAL RUGBY**

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2010–2011 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement à la SASP USAL Rugby d'un acompte de 192 000 € au titre de la saison 2011-2012.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2011-2012 AU
LIMOGES FOOTBALL CLUB**

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2010-2011 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Football Club d'un acompte de 100 000 euros au titre de la saison 2011-2012, incluant une aide à la montée en CFA 2 de 40.000 €.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2011-2012 AU LABC

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2010–2011 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au LABC d'un acompte de 40 000 € au titre de la saison 2011-2012.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2011-2012 AU
LIMOGES HANDBALL 87**

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2010-2011 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Handball 87 d'un acompte de 36 000 € au titre de la saison 2011-2012.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASPTT LIMOGES

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'ASPTT Limoges, club omnisport qui joue un rôle important pour le développement de la pratique sportive sur le territoire de la commune et qui comporte par ailleurs, depuis la saison 2008/2009, une section de hockey sur glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'ASPTT Limoges pour la saison 2011/2012 et, dans ce cadre, lui attribue :
 - une subvention d'un montant de 121.250 €, au titre du financement de l'association omnisports.
Cette subvention sera versée après production des comptes de la saison 2010/2011 certifiés conformes par un commissaire aux comptes et selon un échéancier préétabli,
 - une subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette subvention est estimé à 81.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 20.000 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'ASPTT Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LIMOGES SPORTING CLUB DE GLACE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'association Limoges Sporting Club de Glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'association précitée pour la saison 2011-2012,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales, notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 70.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 17.500 € et d'un solde prnant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LIMOGES

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville de Limoges attribue des subventions au Club de Patinage Artistique de Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et le club précité pour la saison 2011-2012,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 44.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 11.000 € et d'un solde prnant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATIONS SPORTIVES - LIMOGES GRANDEUR NATURE - LES BOUCLES DE LA PORCELAINES

LIMOGES GRANDEUR NATURE - OSEZ LE SPORT EN FAMILLE - DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011

Afin de favoriser la pratique familiale des sports de pleine nature en milieu urbain, la Ville organisera, le dimanche 25 septembre 2011, la septième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature ».

Cette manifestation, qui se déroulera, comme l'an dernier, en bords de Vienne et au parc de l'Auzette, sera ouverte gratuitement à tout public. Les enfants pourront, notamment, y participer, dès l'âge de quatre ans.

32 associations, représentant 30 disciplines sportives, proposeront des ateliers de découverte. Un espace d'animation et de jeux, autour de la sensibilisation au développement durable, sera également organisé, en partenariat avec Limoges Métropole, l'IREPS Limousin, la Mutualité Française Limousin et l'association de cyclotourisme.

Les participants pourront accéder librement aux activités proposées et un tee-shirt sera remis à toute équipe ayant réalisé au moins 8 activités.

Un lâcher de ballons biodégradable, sur le Pont Saint Etienne, clôturera cette journée.

Le coût direct pour la Ville de cette manifestation est évalué à 22.000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de la septième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature »,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville et les associations concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ORGANISATION DE LA COURSE PÉDESTRE "LES BOUCLES DE LA
PORCELAINES" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -
CONVENTION AVEC LE RACING CLUB MUNICIPAL DE LIMOGES**

En partenariat avec le Racing Club Municipal, la Ville organisera, le 9 octobre 2011, la cinquième édition de la manifestation pédestre tout public intitulée « Les Boucles de la Porcelaine ».

Le départ et l'arrivée des différentes épreuves auront lieu sur le nouveau Pont sur la Vienne.

Ces épreuves comprendront :

- un semi-marathon effectué sur deux boucles de 10,5 km (départ à 9h),
- une course de 10,5 km (départ à 9h),
- une randonnée pédestre de 10 km (départ à 10h).

En vue de l'organisation de cette manifestation, qui sera par ailleurs inscrite au calendrier fédéral des courses hors stade, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8.000 € au Racing Club Municipal,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES - MODIFICATION DES REDEVANCES

Le Conseil municipal adopte les tarifs des redevances demandées aux utilisateurs des installations sportives municipales, qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2011.

Palais des Sports et des Fêtes Tarifs d'utilisation pour 2011-2012

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u>		
- Associations ou organismes de Limoges : Remboursement frais de fonctionnement	615,00 Euros (Forfait)	Non soumis à la TVA
- Associations ou organismes hors Limoges	5% sur recette avec perception minimale de 860,00 Euros	Non soumis à la TVA
<u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u>		
- Par des professionnels du spectacle	10 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 1 740,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
- Par des associations ou organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 860,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<u>C- Autres manifestations à but non lucratif</u>		
<u>FRAIS ANNEXES</u>		
- Protection du sol	360,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
- Installation du ring	256,00 Euros (forfait)	
- Matériel scénique - location et mise en place	565,00 Euros (forfait)	

Piscines
Tarifs d'utilisation pour 2011-2012

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<u>PISCINES CHAUFFEES OU CLIMATISEES</u>		
Carte P.V.C. code barres	0,80 Euros	
Bain individuel	3,00 Euros	
Abonnement Trimestriel	72,00 Euros	
Abonnement 5 bains - plein tarif	10,00 Euros *	
Abonnement 5 bains - tarif réduit	5,00 Euros *	
<ul style="list-style-type: none"> - jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans) - étudiants jusqu'à 25 ans - handicapés domiciliés à Limoges - demandeurs d'emploi domiciliés à Limoges 		
Abonnement 10 bains - plein tarif	19,20 Euros *	
Abonnement 10 bains - tarif réduit	9,60 Euros *	
<ul style="list-style-type: none"> - jeunes, étudiants handicapés et demandeurs (identique abonnement 5 bains) 		
Cabine	1,40 Euros	
<u>TARIF GROUPES</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Plein tarif, l'unité - Tarif réduit, l'unité <ul style="list-style-type: none"> - jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans) - étudiants jusqu'à 25 ans 	1,92 Euros 0,96 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
<u>1 HEURE LIGNE D'EAU</u>		
(pour sociétés commerciales)	42,00 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
<u>ACTIVITES NAUTIQUES</u>		
<u>Leçons de natation</u>		
L'unité (1 à 4 personnes)	5,30 Euros	
Carnet de 10 leçons	45,00 Euros	
<u>Cours aquagym</u>		
L'unité	3,10 Euros	
Carnet de 10 leçons	26,00 Euros	

* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

Salle municipale des sports – Gymnase
Tarifs d'utilisation pour 2011-2012

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<u>I - SALLE MUNICIPALE</u>		
<u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u>		
- Associations de Limoges - Associations hors Limoges	Gratuité 5 % sur recette éventuelle avec perception minimale de 310,00 Euros	Non soumis à TVA
<u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u>		
- Par des professionnels du spectacle sportif ou autre ou par des associations et organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 645,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<u>C - Autres manifestations à but non lucratif</u>		
	310,00 Euros hors TVA Forfait	TVA au taux en vigueur en sus
<u>FRAIS ANNEXES</u>		
- Protection du sol - Installation du ring - Matériel scénique - location et mise en place	360,00 Euros (forfait) 256,00 Euros (forfait) 565,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
<u>II - GYMNASES (TENNIS)</u>		
<u>Tous usagers</u>		
- 1 heure	7,60 Euros	
- Carte 5 heures	29,80 Euros *	
- Carte 10 heures	52,00 Euros *	
- Badge	7,50 Euros	
<u>Associations hors Limoges</u>		
- 1 heure	8,90 Euros	
- Abonnement 5 heures	39,00 Euros	
- Abonnement 10 heures	68,50 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement

* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

Terrains de sports
Tarifs d'utilisation pour 2011-2012

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<p><u>HONNEUR BEAUBLANC (1)</u></p> <p>- Match sans recette - Match avec recette</p>	<p>80,00 Euros 5 % sur recette</p>	<p>Forfait Perception minimale de 80,00 Euros</p>
<p><u>ANNEXE I BEAUBLANC (1)</u></p> <p>- Match sans recette - Match avec recette</p>	<p>16,50 Euros 5 % sur recette</p>	<p>Forfait Perception minimale de 16,50 Euros</p>
<p><u>HONNEUR SAINT LAZARE (1)</u></p> <p>- Match sans recette - Match avec recette</p>	<p>45,00 Euros 5 % sur recette</p>	<p>Forfait Perception minimale de 45,00 Euros</p>
TENNIS plein air	5,40 Euros	l'heure
Abonnement	20,50 Euros*	5 heures

(1) Tarification applicable aux sociétés sportives commerciales et aux clubs hors Limoges

* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PATINOIRE OLYMPIQUE MUNICIPALE - TARIFICATION DE LA SAISON 2011-2012 - APPROBATION

Conformément aux termes du contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation de la Patinoire olympique municipale, la SARL NEREE, gestionnaire de l'équipement, a transmis à la Ville sa proposition tarifaire pour la saison 2011-2012.

Le Conseil municipal approuve ces tarifs, qui s'établissent comme suit et seront applicables du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

PRESTATIONS	TARIFS NEREE TTC
ENTREES PUBLIC et CARTES DE FIDELITES (2 gratuites pour 10 payantes)	
Entrée enfant -12 ans	3,50 €
Entrée adulte	4,50 €
Supplément 3ème enfant	2,00 €
Entrée étudiant	4,30 €
Entrée demandeur d'emploi	4,30 €
Forfait enfant - 12 ans (entrée+patins)	5,20 €
Forfait adulte (entrée+patins)	7,20 €
Entrée accompagnateur	1,50 €
Forfait famille (2 adultes + 2 enfants)	18,00 €
Anniversaire	7,50 €
Tarif soirée spéciale	1 à 2 € supplémentaires (selon le thème)
Entrée Centre de vacances (patins inclus)	4 € (1 gratuite accompagnement pour 10)
Entrée Comité d'entreprise	15% de réduction immédiate dès le 1er billet
Carte enfant - 12 ans	35,00 €
Carte adulte	45,00 €
LOCATION DE GLACE	
Location horaire clubs sportifs	88,00 €
Location horaire (hors planning clubs)	80,00 €
Location horaire (hors planning clubs été)	55,00 €
Location glace (hors planning clubs) 3 H	750,00 € (en semaine)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	900,00 € (jeudi, vendredi et samedi soir)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	1800,00 € (samedi, mercredi ou dimanche après-midi)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	1800,00 € (tout après-midi en vacances scolaires)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	500,00 € (matins)
SCOLAIRES	
Tarif réduit pour les écoles maternelles et primaires (ville et agglomération)	2,30 €
Tarif pour les autres scolaires	2,30 €
Créneau horaire scolaire (forfait avec monitrice BEES)	32,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé sans moniteur	20,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé avec moniteur	40,00 €

COURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS	
Cours collectifs (1 heure) dont entrées + patins	7,60 €
Carte 12 cours collectifs	76,00 €
Cours particuliers (1 heure)	10,00 €
Carte 12 cours particuliers	100,00 €
DIVERS	
Location de l'espace pour spectacles	Sur devis selon caractéristiques techniques
Location salle séminaire (1/2 journée)	60,00 €
Location salle séminaire (la journée)	100,00 €
Affûtage patins	5,00 €
Location de matériel pédagogique au public	1 € par article pour 1 h
Location de matériel pédagogique aux Centres de Loisirs	5 € pour 10 articles pour 1 h

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES - RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ

Les installations sportives universitaires, notamment le site de la Borie, présentent un intérêt majeur non seulement pour les étudiants mais aussi pour le mouvement sportif local.

Afin de continuer à faire bénéficier les clubs sportifs et les écoles primaires de Limoges de créneaux d'utilisation, à titre gratuit, dans les équipements sportifs universitaires pour l'année scolaire 2011-2012, le Conseil municipal :

- décide qu'en contrepartie, la Ville mettra gratuitement à disposition les installations sportives municipales au bénéfice du service universitaire des activités physiques et sportives, du département STAPS et de l'IUFM,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec l'Université de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS
FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES AUX ASSOCIATIONS ET À
L'OPÉRATION VILLE VIE VACANCES - ANNÉE 2011**

Par délibération en date du 15 mars 2011, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville, pour l'année 2011, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour les participations financières de chaque partenaire (Etat, collectivités territoriales et autres organismes), d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera financièrement à des opérations complémentaires pour l'exercice 2011 telles qu'elles figurent au tableau ci-après, pour un montant total de 58.350 €,

STRUCTURE	INTITULE de l'ACTION	Participation de la Ville pour 2011
Séjours et camps (dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances)		
Aurence Loisirs Jeunesse	Séjours et camps	3 047
A.S.C. Bellevue Naugeat	Séjours et camps	3 047
Association ALIS	Séjours et camps	1 862
Association B 58	Séjours et camps	4 470
C.A.P.F.	Séjours et camps	4 740
Association CHAPEAU MAGIQUE	Séjours et camps	5 044
Centre de Loisirs Jeunes	Séjours et camps	1 761
Association VITAL	Séjours et camps	1 625
Sous-total		25 596
Autres participations		
Chapeau Magique	financement poste adulte- relais pour favoriser lien parents-école	1 500
VITAL	accueil de loisirs maternel école du Vigenal	13 600
Confédération Syndicale des Familles	action de médiation familles- écoles Val de l'Aurence	2 500
ALJ	accompagnement et soutien club de foot et association 3A	500
Association Centre de Loisirs Jeunes	subvention achat matériel nautique	2 154
ALSEA	action "théâtre forum" Bastide	1 000
ARSL	action Service d'aide pénale	9 000
ALIS	action animation de territoire	2 500
Sous-total		32 754
TOTAL GENERAL		58 350

- arrête les modalités de versement de ces subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RELATIONS AVEC L'OPHLM - MODIFICATION DE L'OPÉRATION
DE CONSTRUCTIONS LE CLOS SAINT GERMAIN - CRÉATION D'UN
RÉSEAU FIBRE OPTIQUE - CONVENTIONS**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - MODIFICATION DE
L'OPÉRATION DE CONSTRUCTIONS NEUVES LE CLOS SAINT GERMAIN
(ANCIENNEMENT NOMMÉE LANDOUGE-LE CLUZEAU) - CONVENTION DE
COFINANCEMENT AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES
MÉTROPOLE**

Par délibération en date du 9 juin 2010, le Conseil municipal a décidé la participation de la Ville au financement du programme de constructions neuves Landouge-Le Cluzeau, porté par l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole, à hauteur de 3.100 € par logement bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et de 1.500 € par logement à titre de soutien aux initiatives de labellisation « Habitat et environnement » et « Très Haute Performance Energétique ».

L'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole ayant modifié, en termes de nombre et de type de logements, ce programme, renommé « Le Clos Saint Germain », le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera à hauteur de 72.800 € à cette opération, qui prévoit désormais la construction de 32 logements, dont 8 logements PLAI,
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir dans ce cadre avec l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION VILLE DE LIMOGES - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE - CRÉATION D'UN RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

L'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole, qui souhaite développer un réseau fibre optique indépendant, réservé aux besoins propres de ses activités informatiques, a sollicité la Ville afin d'utiliser les infrastructures existantes ou créées pour le réseau fibre optique de celle-ci, ainsi que pour mener à bien les études préalables et le déploiement de ce réseau avec l'appui des services municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre entre la Ville et l'OPHLM, fixant, notamment, les conditions d'utilisation des infrastructures de la collectivité. Les sommes à engager pour cette opération seront entièrement supportées par l'OPHLM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT N° 11 À LA CONVENTION DU 5 FÉVRIER 1993 ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION DE LIMOGES

Depuis février 1993, la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges tient une permanence à l'Espace Associatif Marcel Vardelle, dans le quartier du Val de l'Aurence.

Afin d'harmoniser les conditions d'occupation de cet espace associatif, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°11 à la convention en cours entre la Ville et la Mission Locale, exonérant celle-ci de frais d'entretien et de gardiennage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**HARMONISATION DU PRIX DE LA LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX DE
LIMOGES - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION
ET DE GESTION CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET
L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DU VAL DE L'AURENCE**

La Ville a confié, par voie de conventions-type, à quatre associations, la gestion et l'entretien des jardins familiaux de Beaubreuil, La Bastide, du Val d'Auzette et du Val de l'Aurence.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à la convention intervenue avec l'Association des Jardins Familiaux du Val de l'Aurence, prévoyant l'harmonisation progressive, sur trois exercices consécutifs, comme suit, du prix de location du m² de terrain, par rapport à celui demandé pour les autres sites, qui s'établit à 0,23 € le m² :

- fin 2011 : prix initial de 0,06 € + 0,06 € = 0,12€ le m²,
- fin 2012 : 0,18 € le m²,
- fin 2013 : 0,23 € le m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

USINE RELAIS SUD - CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

USINE RELAIS SUD - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA S.A.S. C 2000

Par délibération en date du 29 mai 2009, le Conseil municipal a accepté de louer à la SAS C 2000, une partie des locaux de l'usine relais sud jusqu'au 31 juillet 2011, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette société ayant sollicité son maintien dans les lieux, le Conseil municipal :

- accepte de proroger, pour deux années supplémentaires à compter du 1^{er} août 2011, l'occupation de l'usine relais sud, pour une superficie de 1114 m², par la SAS C 2000, moyennant une redevance annuelle de 13 € H.T. le m²,
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**USINE RELAIS SUD - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVEC LA SAS BERNARD BLAIZEAU ET ASSOCIÉS**

Par délibération en date du 29 mai 2009, le Conseil municipal a accepté de louer, à la SAS Bernard BLAIZEAU et Associés, une partie des locaux de l'usine relais sud jusqu'au 31 juillet 2011, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette société ayant sollicité son maintien dans les lieux, le Conseil municipal :

- accepte de proroger, pour deux années supplémentaires, à compter du 1^{er} août 2011, l'occupation de l'usine relais sud, pour une superficie de 40 m², par la SAS Bernard BLAIZEAU et Associés, moyennant une redevance annuelle de 13 € H.T. le m²,
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DÉCLARATION RELATIVES À LA
RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES
ASSOCIÉES DES BASSINS VERSANTS DE L'AURENCE ET DE L'AUZETTE -
DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES
MÉTROPOLE**

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole a déposé une demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration relatives à la restauration et à l'entretien des cours d'eau et zones humides associées des bassins versants de l'Aurence et de l'Auzette.

Le dossier d'enquête publique correspondant a été notamment déposé à la Mairie de Limoges jusqu'au 30 juin 2011.

Le Conseil municipal, dont l'avis est sollicité en application de l'article R.214-8 du Code de l'Environnement, émet un avis favorable à la demande de Limoges Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ
(TCFE) - MISE EN PLACE ET ACTUALISATION DU COEFFICIENT
MULTIPLICATEUR**

La loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010 a créé la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), qui s'applique sur l'énergie consommée, en remplacement de l'ancienne Taxe Locale sur l'Electricité (TLE), qui portait sur la part abonnement et consommation.

Ainsi, la TLE pour la concession d'électricité sur le territoire de Limoges, qui était arrêtée au taux de 8 %, a été automatiquement transformée en Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité au 1^{er} janvier 2011, avec, par équivalence, un coefficient multiplicateur de 8.

Le Conseil municipal devant déterminer, avant le 1^{er} octobre 2011, le coefficient multiplicateur de TCFE applicable pour l'année 2012, décide de fixer celui-ci à 8,12, soit une majoration dans la limite de l'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation (hors tabac).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION DE VÉHICULES EN 34 LOTS POUR L'ANNÉE 2011 - APPEL
D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Écoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en 34 lots en vue de l'acquisition de véhicules.

La commission d'appel d'offres chargée d'examiner les offres, réunie le 21 juin 2011, a attribué ces lots comme suit :

Lots	Véhicules	Quantité	Prix HT	Sociétés
1	Véhicules particuliers 5 pl 5 portes SSP95 Variante GPL	2	16 217,38 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
2	Véhicule particulier 5pl 5 portes Diesel	1	10 117,56 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
3	Véhicules particuliers 4pl 3 portes SSP95 Variante GPL	5	34 626,21 €	Grands Garages du Limousin (Peugeot)
4	Véhicule particulier 5pl 5 portes Diesel	1	9 512,63 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
5	Véhicule particulier Break 5pl 5 portes Diesel	1	10 534,47 €	ITAL AUTO (FIAT)
6	Véhicules particuliers Break 5pl 5 portes Diesel	3	36 753,54 €	Grands Garages du Limousin (Peugeot)
7	Véhicule particulier Break 7pl 5 portes Diesel	1	12 209,09 €	ITAL AUTO (FIAT)
8	Véhicules particuliers Break 5pl 5portes SSP95	2	17 406,74 €	ITAL AUTO (FIAT)
9	Véhicule camionnette Pick Up benne basculante Diesel	1	13 339,26 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
10	Véhicules camionnettes Pick Up benne basculante SSP95	4	51 317,04 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
11	Véhicules camionnettes tôlées Diesel	4	43 751,32 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
12	Véhicule camionnette cellule frigorifique Diesel	1	19 987,81 €	Grands Garages du Limousin (Peugeot)
13	Véhicules camionnettes tôlées SSP95	3	26 028,42 €	ITAL AUTO (FIAT)
14	Véhicule camionnette tôlée SSP95	1	12 025,83 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
15	Véhicule fourgon tôlé L2H2 Diesel	1	17 601,27 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
16	Véhicule fourgon TPMR L3H2 Diesel	1	54 607,86 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
17	Véhicule fourgon funéraire Diesel	1	31 901,91 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
18	Véhicules petits utilitaires benne SSP95	2	31 025 €	Poids Lourds Service (IVECO)
19	Véhicules camionnettes tôlées 5 m ³ Diesel	4	63 034,16 €	Grands Garages du Limousin (Peugeot)

20	Véhicule simple cabine avec bras PTC 3,5T Diesel	1	39 400,01 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
21	Véhicule benne double cabine PTC 3,5T Diesel	1	26 940,81 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
22	Véhicule benne simple cabine PTC 3,5T Diesel	1	29 400,00 €	Bernis Trucks (Renault)
23	Véhicules benne simple cabine et grue PTC 3,5T Diesel	2	56 211,82 €	Limoges Diffusion Automobiles (Renault)
24	Véhicule poids lourd PTC 14T Diesel avec répandeuse bitume	1	153 500 €	Bernis Trucks (Renault)
25	Véhicule poids lourd 6x4 PTC 26T Diesel	1	80 500 €	Bernis Trucks (Renault)
26	Bras multibenne pour poids lourd 26T 6x4	1	25 900 €	Carrosserie Industrielle Niortaise
27	Véhicule poids lourd 4x2 PTC 19T avec bi-benne	1	74 026,50 €	Poids Lourds Service (IVECO)
28	Véhicules poids lourds 4x2 PTC 13T avec bi-benne	2	149 000 €	Bernis Trucks (Renault)
29	Véhicule autocar 12,80 m 63 places Diesel	1	198 000 €	Bacquerisses SA Irisbus (IVECO)
31	Véhicule remorque scène mobile 55m ² PTC 3,5T	1	39 670 €	Samia Devianne
32	Véhicule remorque scène mobile 35m ² PTC 2,5T	1	27 900 €	Samia Devianne
33	Engin chariot élévateur à flèche télescopique	1	53 500,00 €	Poutou Manutention
34	PMV pour fourgons	6	21 335,28 €	Trafic Technology Système

Le lot n°30 « Bennes amovibles 12m³ longueur 5 m » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRESTATIONS DE COMMUNICATION - ACCORDS-CADRES - GROUPEMENT DE COMMANDES

PRESTATIONS DE CONCEPTION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION - ATTRIBUTION ACCORD-CADRE

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de prestations de conception de documents de communication.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2011, a attribué cet accord cadre aux sociétés suivantes :

- Thomas Sturm,
- L'Agence,
- Iti Communication,
- L'Effet Papillon,
- Agence Concept,
- ID Studio,
- Création Médias Conseil,
- Graphik Studio,
- Publidec,
- Philippe Monnerie,
- Publicis Activ,
- Point carré,
- Circom,
- Chamage,
- Gemap,
- Althéa.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification, renouvelable une fois pour une durée de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE CONCEPTION ET RÉALISATION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION - ATTRIBUTION ACCORD-CADRE

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de prestations de conception de documents de communication.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2011, a attribué cet accord cadre aux sociétés suivantes :

- Graphic Studio,
- Iti Communication,
- Création Médias Conseil,
- L'Effet Papillon,
- Gemap,
- Chamage,
- Agence Concept.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification, renouvelable une fois pour une durée de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE - ACCORD-CADRE -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE
DE LIMOGES, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE,
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET CAISSE DES ECOLES**

La Ville va prochainement lancer un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord cadre pour l'impression et le façonnage de documents de communication.

Afin que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le CCAS et la Caisse des Ecoles puissent utiliser cet accord-cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes, confiant à la Ville la gestion de la procédure au nom du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICES MUNICIPAUX - APPROBATION DE DIFFÉRENTES DÉCISIONS

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - FOURNITURE DE PEINTURES ROUTIÈRES ET PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

En vue de la fourniture de peintures routières et de produits complémentaires, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, lui confiant la gestion de l'appel d'offres ouvert qui sera lancé à cet effet, ainsi que la signature du marché à bons de commande à intervenir à l'issue de cette procédure, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

Chaque membre du groupement s'assurera ensuite de l'exécution technique et financière de ce marché, pour les prestations le concernant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ -
ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de prestations de reprographie.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2011, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet, à la société GRAPHO TECH.87, sans montant minimum ni maximum, pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX COPIEURS NUMÉRIQUES
COULEURS - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION**

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la location et de la maintenance de deux copieurs numériques couleurs.

La commission d'appel d'offres, réunie les 10 et 23 juin 2011, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société Document Concept 87&23 pour une période initiale de 4 ans à compter de sa date de notification et un montant de 20.288,76 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENQUÊTE FAMILLE LOGEMENTS ASSOCIÉE AU RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2011 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Par délibération en date du 13 octobre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec l'INSEE, prévoyant la mise en œuvre d'une enquête Famille Logements associée au recensement de la population.

Le Conseil municipal fixe la rémunération des agents recenseurs qui ont procédé à la réalisation de cette enquête.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRE DE VACCINATIONS - CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ DU LIMOUSIN**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Agence Régionale de Santé du Limousin pour l'exercice de certaines vaccinations par le Centre de Vaccinations municipal pour l'année 2011.

Le montant de la subvention allouée à la Ville est de 50.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ABONNEMENTS ET PUBLICATIONS - SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2011**

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté la liste des abonnements et publications nécessaires aux services municipaux pendant l'année 2011.

Le Conseil municipal décide de contracter divers abonnements complémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINANCIÈRES - APPROBATION DE DIVERSES MESURES

COTES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 2006 À 2011

Mme la Trésorière Principale de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 2006 à 2011 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 4.178,75 € soit :

- budget principal : 3.337,03 €,
- budget eau :..... 841,72 €.

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non valeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TAXE D'URBANISME - REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD

En application de l'article L 251 A du Livre des procédures fiscales, les collectivités territoriales peuvent accorder des remises gracieuses de pénalités liquidées à défaut de paiement, à la date d'exigibilité, de taxes d'urbanisme.

Les décisions des assemblées délibérantes sont prises sur proposition motivée du comptable public chargé du recouvrement.

Sur proposition de M. le Trésorier Principal de Limoges Banlieue, le Conseil municipal se prononce favorablement sur deux nouvelles demandes de remise gracieuse de pénalités de retard, pour un montant total de 390 € concernant le règlement actuellement en cours de taxes d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - NOUVEAUX RÈGLEMENTS - VENTE D'UN CAVEAU - AVENANT À UN MARCHÉ

SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - MODIFICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS

De nouveaux règlements des Pompes funèbres municipales, du crématorium, de la chambre funéraire municipale ainsi qu'un nouveau règlement général des cimetières et autres lieux de recueillement ont été établis, afin de prendre en compte diverses mises à jour.

Les opérations d'exhumation devant, désormais, être effectuées en dehors des horaires d'ouverture au public, le nouveau règlement général des cimetières fixe, par ailleurs, de nouveaux horaires d'ouverture et de fermeture des cimetières au public comme suit :

- du 3 novembre au 31 mars : 9 h à 17 h 30, 7 jours sur 7,
- du 1^{er} avril au 2 novembre : 9 h à 19 h, 7 jours sur 7.

Le Conseil municipal :

- approuve les nouveaux règlements qui ont été établis,
- décide que ces règlements entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CIMETIÈRE DE LOUYAT - VENTE D'UN CAVEAU - ACCORD EXPRÈS DE LA
VILLE DE LIMOGES**

Le Conseil municipal donne son accord à l'abandon d'une concession perpétuelle située au cimetière de Louyat, ainsi qu'à la vente, à un tiers, du caveau situé sur cette concession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENTRETIEN ET RÉPARATION DES FOURS DU CRÉMATORIUM ET DE LEURS
ACCESSOIRES - LOT 2 : PIÈCES DÉTACHÉES ET DÉPANNAGE - AVENANT N° 1
AU MARCHÉ**

Dans le cadre de l'entretien des fours du Crématorium et de leurs accessoires, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché intervenu avec la société Facultatieve Technologies concernant le lot 2 : pièces détachées et dépannage, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2011, sans augmenter son montant maximum, dans l'attente de la conclusion d'un nouveau marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS - RECRUTEMENT

Le Conseil municipal :

- approuve le recrutement, à titre contractuel, de six médiateurs « correspondants de soirée », dans le cadre de la mise en place d'une action de médiation sociale au Val de l'Aurence,
- autorise la perception des aides financières correspondantes, certains des postes précités pouvant bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre de recrutements sous la forme de contrats aidés,
- autorise le Maire à signer tous documents et conventions afférents à ces emplois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS - RÉMUNÉRATION

Le Conseil municipal actualise la rémunération d'un agent contractuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS - CENTRE SOCIAL DE
LA BASTIDE (RÉMUNÉRATION)**

Le Conseil municipal fixe la rémunération d'un agent contractuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONCESSION DE LOGEMENT

Le Conseil municipal actualise la liste des logements accordés par nécessité absolue de service ou par utilité de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES,
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES
COMMUNES DE BOISSEUIL, BONNAC-LA-CÔTE, FEYTIAT, ISLE, LE PALAIS-
SUR-VIENNE, LE VIGEN, PANAZOL, RILHAC-RANCON, SAINT-GENCE,
SOLIGNAC, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET VEYRAC - APPEL D'OFFRES OUVERT
- ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le CCAS, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Solignac, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac, a lancé un appel d'offres ouvert en 39 lots en vue de la fourniture d'articles d'habillement.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie les 21 avril et 23 juin 2011, a attribué les lots suivants :

L O T S	DENOMINATION	SOCIETES
1	Survêtements, shorts et kimonos	NEWSPORT
2	Sandaes de piscine	KERMASPORT
3	Maillots de bain	KERMASPORT
4	Peignoirs de bain	POKEE SPORT PUBLICITE
5	Equipements contre le froid	MONTEIL VETEMENTS
6	Pull-overs	CHAUMEIL
7	Gants	MONTEIL VETEMENTS
8	Chaussures de ville homme	VETEMENTS TRAVAIL DIFFUSION
10	Chaussures entretien femme	CADIS

12	Chaussures personnel de laboratoire	VETEMENTS TRAVAIL DIFFUSION
13	Chaussures de sports	KERMASPORT
15	Tennis de sécurité	VETEMENTS TRAVAIL DIFFUSION
16	Bottes de sécurité	MONTEIL VETEMENTS
17	Cuissardes de sécurité	MONTEIL VETEMENTS
19	Chemises de travail	MONTEIL VETEMENTS
20	Casquettes été	NEWSPORT
21	Blouses, tuniques, pantalons, tabliers homme femme	MONTEIL VETEMENTS
22	Blouses hommes	VETEMENTS TRAVAIL DIFFUSION
23	Blouses blanches femme	VETEMENTS TRAVAIL DIFFUSION
26	Cravates fantaisies et cravates unies	MONTEIL VETEMENTS
27	Costumes	UDC
28	Tee-shirt, sweat-shirts et polos	NEWSPORT
29	Blazers et pantalons	UDC
30	Parkas marine et noir	GEDIVEPRO
31	Parkas EPI	MONTEIL VETEMENTS
32	Tenues de travail haute visibilité	PORTE ET FILS
33	Vêtements de travail en croisé coton	PORTE ET FILS

34	Vêtements de travail en tergal	PORTE ET FILS
36	Uniformes et accessoires pour le personnel de surveillance	ATEQ
37	Uniformes et accessoires de police municipale	ATEQ
39	Tee-shirts, gilets et bermudas haute visibilité	GEDIVEPRO

Les lots n°18 « Chemises civiles », n°24 « Vêtements d'image femme », n°25 « Vêtements personnel de réception », n°35 « Tenues de pluie » et n°38 « Equipement agro-alimentaire » ont été déclarés infructueux.

Les offres présentées pour les lots n°9 « Chaussures de ville sécurité homme », n°11 « Chaussures entretien de sécurité femme » et n°14 « Chaussures de sécurité » sont en cours d'analyse.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commandes, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les fournisseurs retenus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ARTICLES CHAUSSANTS POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - LOT 4 -
CHAUSSURES ENTRETIEN DE SÉCURITÉ FEMME ET LOT 6 - CHAUSSURES
DE SÉCURITÉ - AVENANTS N° 1 AUX MARCHÉS**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir aux marchés conclus avec la société CACC et la société France Sécurité Limoges pour la fourniture de chaussures entretien de sécurité femme et de chaussures de sécurité, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 octobre 2011, dans l'attente de la conclusion de nouveaux marchés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - APPROBATION

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2010 concernant la Société d'Equipement du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'Administration.

En 2010, l'activité de cette société a concerné :

- l'aménagement des zones d'activités : zone d'activités Nord, par d'ESTER, parc d'activités de Romanet,
- l'aménagement des zones d'habitat : quartier Saint-Lazare, ZAC de Montevert,
- diverses opérations immobilières : restructuration et extension du Musée des Beaux-Arts, réhabilitation de l'îlot Providence, programme d'équipements publics sportif, culturel et social à réaliser au Val de l'Aurence, projet de création de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Mas Rome,
- les actions de Renouveau Urbain et de Développement Local : Opération Cœur de Limoges, Périmètre de Restauration Immobilière, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine, opérations d'animation et de développement commercial,
- la gestion locative : gestion de 426 logements dont 350 logements étudiants, de l'EHPAD Joseph de Léobardy et de l'EHPAD du Roussillon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES - APPROBATION

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2010 concernant la Société des Transports en Commun de Limoges (STCL), société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'administration.

L'année 2010 a été marquée par la mise en service du nouveau système de billettique, la mise en place de systèmes d'information des voyageurs, des aménagements sur les lignes et le renouvellement de matériel roulant.

Les modifications suivantes ont été apportées au service en 2010 :

- mise en place d'une navette pour la desserte de Panazol ;
- modification du tracé de la ligne 10 par l'utilisation d'un couloir réservé ;
- renfort sur les lignes 12, 16 et 18 ;
- mise en place d'une desserte pour la Zone Industrielle Nord 3 ;
- reprise d'une ligne assurée par le Conseil Général de la Haute-Vienne pour la desserte de Peyrilhac ;
- modification de la ligne 35 suite à des aménagements pour les dessertes des établissements de Ventadour (service scolaire) et du lycée Marcel Pagnol.

Par ailleurs, la STCL a apporté son assistance pour la réalisation d'un service temporaire pour la desserte de Mérignac, pendant les travaux concernant le pont situé à Aixe sur Vienne.

La STCL a également procédé à l'acquisition de 8 véhicules : 1 minibus pour le service Handibus, 2 autobus articulés, 4 autobus standards et 1 midibus.

Le renouvellement du parc informatique a été poursuivi, en vue de l'adapter aux besoins des nouveaux outils logiciels.

Dans le cadre de la démarche qualité, la certification qualité ISO 9001 a été renouvelée. Les certifications qualité ISO 14001 et label qualité TRANSDEV ont fait l'objet d'audits de suivis annuels qui ont confirmé les bonnes pratiques de la société.

De nombreuses actions commerciales ont été mises en place pour parfaire le service à la clientèle et améliorer l'image des transports urbains. Des campagnes de communication ont été réalisées afin de promouvoir les nouvelles offres de titres de transport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT CONCERNANT LA MAISON DU LIMOUSIN - APPROBATION

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2010 concernant la Maison du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges est représentée au Comité d'Orientation et au Conseil d'Administration.

La Maison du Limousin a mis en œuvre, en 2010, un programme d'évènements visant à promouvoir la Région Limousin sur le plan économique, culturel et touristique. Un éductour a, notamment, été proposé du 25 au 30 septembre 2010, à destination de diverses agences de voyage chinoises.

Une dizaine de manifestations ont été organisées sur des thématiques variées, telles que le tourisme, la culture, les savoir-faire et l'innovation.

Le Centre Affaires de la Maison du Limousin a enregistré une progression de son activité.

Les ventes de la librairie et de la boutique et les connexions au site Internet sont également en progression.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE L'OUEST DE LIMOGES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2010 - COMMUNICATION

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport est présenté concernant les activités en 2010 du Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL) au sein duquel la Ville de Limoges est représentée.

Le SYTEPOL, créé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2006, regroupe les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart en vue de la construction puis de l'exploitation d'une conduite de transport d'eau potable partant de Limoges et desservant Saint-Junien et Rochechouart.

L'année 2010 a été consacrée à l'achèvement des travaux de construction de la canalisation, d'une longueur de 42,7 km, entre la station de production d'eau potable de La Bastide et les communes de Saint-Junien et Rochechouart.

Cette canalisation a été mise en service le 2 juillet 2010 et son inauguration a eu lieu les 3 et 4 juillet 2010.

La capacité de fourniture d'eau de cette conduite sera à terme de 2.300.000 m³ par an.

Cette opération, dont le coût total s'est élevé à 8.714.792,45 € H.T., a bénéficié pour sa réalisation de subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Haute-Vienne et le FEDER.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre, qui regroupe 45 communes situées au Sud Ouest du Département, a souhaité renforcer la production d'eau potable sur la partie nord ouest de son périmètre et a donc sollicité son adhésion au SYTEPOL.

Par délibération en date du 29 mars 2010, le Comité Syndical du SYTEPOL s'est prononcé favorablement sur cette demande et a approuvé le projet de nouveaux statuts du syndicat.

Puis l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2010 a autorisé l'adhésion du SIAEP Vienne Briance Gorre au SYTEPOL, qui est devenu un syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel d'activités 2010 du SYTEPOL.

RAPPORT CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS - COMMUNICATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les sociétés SAPL, NUMERICÂBLE, Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges, Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil, ERDF, GRDF, l'association Renaissance Cité et les sociétés GENERATION LOISIRS, NEREE (EQUALIA) et CRIS DEVELOPPEMENT, ont transmis à la Ville des rapports pour l'année 2010 concernant la gestion des services qui leur ont été délégués.

Ces rapports ont été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, le 22 juin 2011.

➤ Société SAPL :

Cette société, filiale du groupe VINCI PARK, assure la gestion des 6 parcs en ouvrage publics de Limoges, dans le cadre :

- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc Aine,
- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc République,
- d'un traité commun pour la gestion des parcs de stationnement Bibliothèque, Motte, Roosevelt et Maupas assorti d'un contrat d'affermage des 4 parcs en ouvrage précités.

Afin d'améliorer l'offre de service, la société SAPL a poursuivi les démarches commerciales mises en place les années précédentes, telles que la proposition de services gratuits ou encore la réalisation d'actions ponctuelles, en partenariat notamment avec les commerçants.

La campagne de promotion en faveur du prélèvement automatique a été poursuivie. 570 abonnements supplémentaires ont été souscrits.

➤ Société NUMERICÂBLE :

La convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant des services par câble dans la commune de Limoges a été signée le 18 octobre 1994, avec la société Cité Réseau, à laquelle a succédé la société UPC en 2000, puis NOOS en juillet 2006 et NUMERICÂBLE depuis août 2007.

Au 31 décembre 2010, le réseau de Limoges comporte 76.840 foyers raccordables.

Concernant l'offre de service, quatre bouquets numériques, auxquels peuvent s'ajouter des options, sont proposés, pour des tarifs mensuels allant de 19,90 € à 69,90 €. Des offres internet et téléphonie sont également proposées, au tarif mensuel de 21,90 €.

➤ Société Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges :

Cette société assure l'exploitation de l'installation de cogénération, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le système de cogénération dessert l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque francophone multimédia, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, la Résidence le Clos des Cèdres, les services centraux universitaires, la Faculté et la Bibliothèque de Droit ainsi que l'extension dédiée à la recherche et le parvis de la Médiathèque.

Il a été procédé, en 2010, à la mise en place d'une armoire d'automatisme pour le groupe électrogène et la gestion du secours électrique, ainsi qu'à la mise en conformité de l'installation de détection gaz et incendie. Une étude a, par ailleurs, été réalisée pour le raccordement, via le réseau secondaire de l'Hôtel de Ville, du bâtiment regroupant le restaurant municipal et la salle Jean-Pierre Timbaud.

➤ Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL) :

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de l'Aurence, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Depuis le 23 mars 2010, le quartier du Vigenal est intégré dans le périmètre de la délégation.

Les chaufferies de l'Aurence et du Vigenal fournissent du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 4.773 logements.

La centrale thermique utilise principalement le gaz naturel comme source d'énergie.

Des travaux d'extension du réseau de chaleur ont été effectués en vue du raccordement de la future chaufferie biomasse, pour laquelle, suite à l'obtention du permis de construire et au lancement d'une enquête publique, les travaux de génie civil et de gros œuvre ont pu débiter.

➤ Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil (SDCLB) :

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de Beaubreuil, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La chaufferie de Beaubreuil fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 1.977 logements.

La centrale thermique utilise essentiellement, comme source d'énergie, la chaleur de récupération provenant de la Centrale Energie Déchets.

Différents travaux de mise aux normes, de modernisation et de réparation ont été réalisés en 2010.

➤ Société ERDF :

Le nombre total d'habitants desservis est de 124.483 pour 88.428 branchements.

En 2010, 2.346 clients ont bénéficié du Tarif de Première Nécessité, dont le seuil d'éligibilité a été augmenté par arrêté en date du 5 août 2008.

➤ Société GRDF :

Le nombre total d'habitants desservis est de 139.026 pour 47.210 branchements.

1.404 dossiers ont été traités dans le cadre du « Fonds de Solidarité pour le Logement » pour la Haute-Vienne (électricité et gaz confondus).

Les travaux en vue du renforcement des canalisations et de la mise en place d'un nouveau réseau traversant le territoire de la concession ont débuté.

➤ Association Renaissance Cité :

Une convention est intervenue entre la Ville et cette association afin de lui confier l'organisation du marché à la brocante du quartier de la Cathédrale, dans le cadre d'une délégation de service public.

La fréquentation du marché est bonne, malgré une conjoncture difficile, avec 1.446 exposants en 2010.

➤ SARL « Génération Loisirs »

La gestion et l'exploitation du Camping Municipal d'Uzurat ont été confiées à la SARL « Génération Loisirs » dans le cadre d'une Délégation de Service Public de type affermage conclue pour une durée initiale de cinq ans à compter du 1^{er} février 2006 et prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2011.

Cet équipement, classé 3 étoiles, propose 155 emplacements de camping caravaning, onze mobil-homes et une aire de service pour camping car.

La mise à disposition de mobil-homes permet le maintien d'une activité régulière sur l'ensemble de la saison.

➤ SARL NEREE (EQUALIA)

La gestion et l'exploitation de la Patinoire Olympique Municipale ont été confiées, à compter du 1^{er} mai 2006, à la société LA FINANCIERE SPORT ET LOISIR (EQUALIA) dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Conformément à l'article 44 de la convention d'affermage, la SARL NEREE est dédiée expressément à la gestion et à l'exploitation de l'équipement.

Afin de favoriser la promotion de l'équipement, le délégataire a mené des actions publicitaires par affiches, par insertion dans la presse locale et les programmes de cinéma, et via le site Internet de la patinoire. Il a également développé les partenariats établis avec divers médias et commerçants.

➤ Société CRIS DEVELOPPEMENT

Cette société assure, depuis le 6 octobre 2005, la gestion et l'exploitation du complexe hôtellerie-restauration du centre sportif de Saint-Lazare.

Cet établissement, d'une superficie de 665 m², comprend une salle de restaurant, une grande salle d'une contenance de 100 places, 32 chambres et un club house.

Le délégataire a procédé, en 2010, à la réalisation de travaux de remise aux normes électriques et de peinture, ainsi qu'à l'acquisition de différents matériels visant à améliorer l'accueil de la clientèle.

Afin de favoriser la promotion de cet établissement, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre en 2010, dans les médias et à l'occasion de diverses manifestations. Des partenariats ont également été menés avec le monde sportif ainsi qu'avec plusieurs médias et entreprises.

Le Conseil municipal prend acte de l'examen des rapports transmis par les délégataires de service public concernant l'année 2010 conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATIONS

A la suite du décès de M. Jean-Jacques BELEZY, conseiller municipal, le Conseil municipal procède à son remplacement au sein de diverses commissions et pour représenter la Ville de Limoges auprès d'organismes extérieurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**A l'issue du vote auquel il a été procédé,
Mme Nadine RIVET est élue à l'unanimité des 54 suffrages exprimés
pour siéger :**

-au sein :

- de la Commission des Finances

pour représenter la Ville :

- au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en qualité de titulaire

M. Philip GAFFET est élu à l'unanimité des 54 suffrages exprimés

pour siéger :

-au sein des :

- Comité de coordination et de gestion pour la Campagne d'aide à la réhabilitation et à la protection du patrimoine
- Comité consultatif des services à la population
- Comité consultatif des sports
- Observatoire du stationnement

pour représenter la Ville :

- au sein des :

- Conseil d'administration du lycée Turgot en qualité de titulaire
- Conseil d'administration du lycée professionnel Marcel Pagnol en qualité de suppléant
- Conseil d'administration du collège Pierre de Ronsard en qualité de suppléant

**ASSOCIATION DELTA PLUS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
VILLE -**

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'association DELTA PLUS, qui a regroupé les associations ALAED (Association Limousine d'Adultes en Difficulté) et AD GEST 87 Les Papillons Blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote auquel il a été procédé,
est élu à l'unanimité des 54 suffrages exprimés
M. Pierre LEFORT pour représenter la Ville au sein
du Conseil d'administration de l'Association DELTA PLUS

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 -
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la restructuration de la Poste

ADOPTE

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER, Mme GENTIL, M. GOURINAT.

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à l'augmentation des tarifs de l'électricité

ADOPTE

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER, Mme GENTIL, M. GOURINAT.

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la suppression de 22 postes d'assistants d'éducation dans les écoles primaires

ADOPTE

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme GENTIL, M. GOURINAT.